

**DELIBERATION N° 19/321 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA RECHERCHE CONTRE
LES CANCERS PEDIATRIQUES**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Jean-François CASALTA à M. Pierre POLI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Laura FURIOLI
M. Xavier LACOMBE à M. Francis GIUDICI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
M. Julien PAOLINI à Mme Paola MOSCA
M. Paulu Santu PARIGI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL
M. Antoine POLI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI
Mme Rosa PROSPERI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Anne TOMASI à M. Pascal CARLOTTI
M. Petr'Antone TOMASI à M. François BENEDETTI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Frédérique DENSARI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
VU la motion déposée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **VU** le Plan Cancer 2014-2019 proposé par Mme Marisol TOURAINE, alors Ministre des Affaires sociales et de la Santé et Mme Geneviève FIORASO, alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU la proposition de loi visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale au mois de novembre 2018, loi promulguée le 8 mars 2019,

VU l'allocation, pour ce faire, d'un budget annuel de 5 M€ financé par l'Etat,

CONSIDERANT l'augmentation significative du nombre d'enfants de moins de 15 ans atteints par le cancer au fil des années (environ 1 750 nouveaux cas par an à la fin des années 2010 et actuellement environ 2 500 nouveaux cas par an),

CONSIDERANT que le taux de guérison est d'environ 80 % sur l'ensemble des enfants atteints du cancer en France,

CONSIDERANT que les cancers pédiatriques tuent, en France, environ 500 enfants chaque année,

CONSIDERANT les caractéristiques spécifiques des tumeurs développées par les enfants qui sont très souvent différentes de celles développées par les adultes (30 % des cancers pédiatriques n'existent pas chez l'adulte),

CONSIDERANT les freins liés au relatif faible nombre de cas par rapport aux cas adultes, à la recherche contre ces cancers,

CONSIDERANT que la lutte contre les cancers pédiatriques est tout autant une affaire de prévention notamment sur le plan environnemental,

CONSIDERANT les besoins en accompagnement familial supplémentaires induits par un patient enfant par rapport à un adulte,

CONSIDERANT les chiffres mis en avant par certaines associations, certains professionnels de santé et chercheurs qui préconisent des financements supérieurs à 10 M€ annuels pour une prise en charge correcte de ces cancers,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat de revoir significativement à la hausse le montant des crédits alloués à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli.

REAFFIRME sa volonté de faire de la Corse un territoire d'excellence environnementale.

AFFIRME que cette question transverse implique la définition d'une politique territoriale ambitieuse et coordonnée de prévention des risques qui concernera nécessairement plusieurs domaines de compétences de la Collectivité de Corse : environnement, santé, agriculture, économie, hydraulique.

DEMANDE que la Commission des Politiques de Santé travaille de manière concertée afin d'identifier et de développer des solutions visant la réduction des pollutions atmosphériques, des sols et des eaux.

DEMANDE à ce que soit mise en place une réflexion au sein de la conférence des financeurs sur les programmes de prévention santé sur l'alimentation. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	MOTION : RECHERCHE CONTRE LES CANCERS PEDIATRIQUES
Identifiant acte	02A-200076958-20190927-045292-DE
Identifiant interne	045292
Date de réception par la préfecture	4 octobre 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	27 septembre 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

Fermer